



Crédit-bail et acceptation de la chose sans réserves

Par **cocojuris**, le **15/03/2010** à **11:00**

Bonjour,

un de mes amis a acheté pour les besoins de sa profession un tracteur.pour cela il a contracté un crédit -bail.il acheté le tracteur auprès du vendeur directement.lorsqu'il a pris livraison de son tracteur il n'a émis aucune réserve.mais voila aujourd'hui le tracteur est defectueux et a causé un préjudice à un autre ami.mon ami (acheteur du tracteur) dispose t'il d'une action contre le vendeur alors qu'il n'a émis aucune réserve lors de la livraison?
merci d'avance pour vos réponses.